

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -12 - 29

Séance du 17 décembre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 5

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, PATOULLARD, ROCHE,
VALENTIN.

ENQUETE PUBLIQUE
PORTANT SUR LA DEMANDE
D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE
PAR LA SOCIETE PUBLIQUE
LOCAL DE LA CIOTAT
SHIPYARDS

Etaient représentés :

Adjoints : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur le
Maire).

POUR LA CREATION
D'UNE PLATEFORME
DE REPARATION NAVALE
POUR MEGA-YACHTS

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Lydie TOCHE SOULÉ
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Pierre
LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Louis
SAOUT (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

AVIS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER,
Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,
Secrétaire de séance.

Dans le cadre de son développement stratégique, La Ciotat Shipyards développe un nouvel aménagement destiné à la grande plaisance : une plateforme dédiée à la maintenance et à la réparation de méga-yachts pouvant aller jusqu'à 4 000 tonnes environ.

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le projet de création d'une plateforme de réparation navale pour méga-yachts de 4 000 tonnes sur les chantiers navals est soumis à autorisation environnementale.

La procédure d'autorisation environnementale permet ensuite la mise en œuvre d'une participation du public sous la forme d'une enquête publique.

Ainsi, le projet de création d'une plateforme de réparation navale pour méga-yachts de 4 000 tonnes est soumis à enquête publique prescrite par le Préfet des Bouches-du-Rhône, et a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par le Code de l'Environnement.

Ce projet étant situé dans la même baie, la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer est donc concernée par la création de cette plateforme de réparation navale.

L'enquête publique organisée par le Préfet des Bouches-du-Rhône se tiendra *du 11 décembre 2019 au 15 janvier 2020 inclus* en mairies de La Ciotat et de Saint-Cyr-sur-Mer, aux horaires habituels d'ouverture.

Le dossier et le registre d'enquête seront disponibles auprès de la Direction Générale des Services de la Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer d'une part et auprès du service de l'urbanisme de la Mairie de la Ciotat d'autre part.

Monsieur Alain CHOPIN, Commissaire Enquêteur désigné par les Présidents des Tribunaux Administratifs de Marseille et de Toulon, assurera une permanence :

- En Mairie de Saint-Cyr-sur-Mer, 1^{er} étage – salle de réunion, les jours suivants :
 - Le mercredi 11 décembre 2019 de 14h à 17h,
 - Le lundi 16 décembre 2019 de 9h à 12h,
 - Le vendredi 3 janvier 2020 de 13h30 à 16h30,
 - Le jeudi 9 janvier 2020 de 9h à 12h,
 - Le mardi 14 janvier 2020 de 14h à 17h,

- Et en Mairie de La Ciotat service urbanisme, les jours suivants :
 - Le mercredi 11 décembre 2019 de 9h30 à 12h30,
 - Le lundi 16 décembre 2019 de 13h30 à 16h30,
 - Le vendredi 3 janvier 2020 de 9h à 12h,
 - Le jeudi 9 janvier 2020 de 13h30 à 16h30,
 - Le mercredi 15 janvier 2020 de 10h à 13h,

Les documents seront consultables pendant la durée de l'enquête :

- sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté.

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 20 novembre 2019 portant ouverture et organisation d'une enquête publique ;

Considérant le courrier du Préfet des Bouches-du -Rhône du 21 novembre 2019 ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de création d'une plateforme de réparation navale pour méga-yachts de 4 000 tonnes sur les chantiers navals de La Ciotat soumis à enquête publique.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Emet un avis favorable motivé par les effets que le projet induit en matière d'activités économiques et d'emplois, par le fait qu'il n'y a pas d'incidence sur le site Natura 2000 de la Pointe Fauconnière et par les engagements de la société publique locale La Ciotat Shipyards d'organiser de façon satisfaisante les mouillages en mer sur le site Natura 2000 en mer dont Saint-Cyr est membre.

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône et à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY